



ALERTE RÉGLEMENTAIRE

# Accessibilité Numérique : Comprendre et Anticiper les Obligations RGAA

La période de tolérance est terminée. Depuis le 28 juin 2025, l'obligation d'accessibilité numérique est devenue opposable à la quasi-totalité des acteurs économiques ayant un chiffre d'affaires supérieur à 2 millions d'euros ou employant plus de 10 salariés. Les premiers contrôles officiels de l'Arcom et de la DGCCRF débutent dès janvier 2026, marquant une nouvelle ère de conformité numérique obligatoire.

Ce document vise à informer les décideurs et responsables conformité des administrations et entreprises concernées sur les enjeux critiques, les obligations légales précises, et les démarches urgentes à entreprendre pour éviter des sanctions financières significatives. La mise en conformité RGAA n'est plus une option mais une nécessité juridique immédiate.

# Qui est concerné par le RGAA ?

Le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) n'est plus une simple recommandation, mais une obligation légale stricte qui s'applique désormais à un spectre très large d'organisations publiques et privées. La directive européenne (EAA) et la législation française imposent des normes précises dont le non-respect expose à des sanctions administratives et financières.

## Secteur Public

Toutes les entités publiques sont concernées sans exception : services de l'État, collectivités territoriales, établissements publics administratifs, structures parapubliques et organismes délégataires de missions de service public.

## Secteur Privé

Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 2 millions d'euros en moyenne sur les trois dernières années sont soumises à l'obligation de conformité RGAA pour l'ensemble de leurs services numériques.



**Exceptions très limitées :** Seules les micro-entreprises employant moins de 10 salariés ET réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros sont exemptées, à l'exception notable des services essentiels de transport ou bancaires qui restent assujettis quels que soient leur taille et leur chiffre d'affaires.

# Les Trois Piliers de la Mise en Conformité

La conformité RGAA repose sur trois documents obligatoires que toute entité assujettie doit impérativement produire, publier et maintenir à jour. Ces documents constituent le socle de la politique d'accessibilité numérique et font l'objet de vérifications systématiques par les autorités de contrôle. Leur absence ou leur caractère incomplet expose immédiatement à des sanctions administratives.

01

## Déclaration d'Accessibilité

Document public obligatoire qui doit être facilement accessible depuis la page d'accueil et qui précise le taux de conformité du site ou de l'application. Cette déclaration doit mentionner l'état de conformité (totalement conforme, partiellement conforme ou non conforme), les contenus non accessibles le cas échéant, les dérogations invoquées, les dispositifs d'assistance et les voies de recours.

02

## Schéma Pluriannuel

Stratégie globale déployée sur trois ans qui détaille la politique d'accessibilité de l'organisation, les ressources humaines et financières mobilisées, les actions de formation prévues, la prise en compte de l'accessibilité dans les marchés publics, et les modalités de suivi et de contrôle. Ce document stratégique engage l'organisation sur le long terme.

03

## Plan d'Action Annuel

Liste opérationnelle et détaillée des mesures correctives, des développements prévus, et des actions de sensibilisation programmées pour l'année civile en cours. Ce plan doit être publié avant le 1er février de chaque année et faire l'objet d'un bilan précis de réalisation.

**Obligation d'affichage visible :** Le taux de conformité et le lien vers la déclaration d'accessibilité doivent figurer de manière claire et visible dès la page d'accueil de tout site ou application. Exemple de mention obligatoire : "Accessibilité : partiellement conforme (67%)".

# Calendrier 2026 : Échéances Critiques

L'année 2026 marque le début effectif des contrôles systématiques de conformité RGAA. Les autorités de régulation ont défini un calendrier précis de déploiement des contrôles et de sanctions progressives. Chaque organisation concernée doit impérativement se préparer à ces échéances pour éviter des conséquences financières et réputationnelles majeures.



# Risques et Sanctions : Barème 2026

Le cadre répressif applicable en matière d'accessibilité numérique a été considérablement renforcé. Les sanctions financières prévues par le législateur sont dissuasives et peuvent représenter des montants très significatifs, notamment pour les organisations gérant plusieurs services numériques. Ces amendes sont cumulables et renouvelables annuellement tant que la situation de non-conformité persiste.

Nature de l'Infraction	Sanction Maximale
Défaut de déclaration d'accessibilité ou absence de mention légale visible sur la page d'accueil	<b>25 000 €</b> (sanction renouvelable chaque année)
Non-conformité technique avérée après audit contradictoire et expiration du délai de mise en demeure	<b>50 000 €</b> par service numérique concerné
Absence de schéma pluriannuel d'accessibilité ou de plan d'action annuel publiés et à jour	<b>25 000 €</b>

- Attention :** Pour une organisation gérant plusieurs sites web, applications mobiles ou services numériques distincts, les sanctions de 50 000 € peuvent s'appliquer à chaque service non conforme, conduisant potentiellement à des montants cumulés très élevés. La jurisprudence administrative considère chaque interface utilisateur comme un service distinct.

# Procédure de Mise en Conformité d'Urgence

Face à l'imminence des contrôles, les organisations non encore conformes doivent engager sans délai une démarche structurée de mise en conformité. Cette procédure suit une méthodologie éprouvée en quatre phases qui permet de sécuriser rapidement la situation juridique tout en planifiant les corrections techniques à moyen terme.



## Audit Initial

Réaliser un état des lieux exhaustif par un organisme tiers qualifié et indépendant. Cet audit doit couvrir un échantillon représentatif de pages selon la méthodologie RGAA et produire un rapport détaillé identifiant les non-conformités par niveau de criticité (bloquant, majeur, mineur).

## Publication

Mettre immédiatement en ligne la déclaration d'accessibilité (même si le taux de conformité est faible), le schéma pluriannuel et le plan d'action annuel. Cette publication démontre la bonne foi de l'organisation et peut atténuer significativement les sanctions en cas de contrôle.



## Correction

Appliquer en priorité les correctifs techniques et éditoriaux critiques identifiés lors de l'audit : alternatives textuelles des images, structuration sémantique des contenus, accessibilité au clavier, contrastes de couleurs, formulaires correctement balisés. Prioriser les corrections à fort impact et faible coût.

## Suivi

Vérifier la conformité effective après mise en œuvre des travaux correctifs, mettre à jour le taux de conformité dans la déclaration, et établir un processus de veille permanent pour maintenir la conformité dans la durée, notamment lors des évolutions du site ou de l'application.

# Organismes Qualifiés et Partenaires Experts

Pour accompagner les organisations dans leur démarche de mise en conformité urgente, plusieurs organismes spécialisés sont officiellement habilités à réaliser des audits RGAA et à fournir une expertise technique et stratégique. Ces prestataires qualifiés disposent des compétences certifiées nécessaires pour produire les livrables conformes aux exigences réglementaires.

	<b>Aigyros</b> Expertise en conformité numérique et innovation accessible. Audit & conformité web. <a href="http://aigyros.com">aigyros.com</a> • <a href="mailto:contact@aigyros.com">contact@aigyros.com</a> • 01 85 09 95 64		<b>Kaboum Sarl</b> Audit UX et accessibilité pour applications mobiles. <a href="http://kaboum-sarl.fr">kaboum-sarl.fr</a> • <a href="mailto:info@kaboum-sarl.fr">info@kaboum-sarl.fr</a> • 09 72 17 01 40
	<b>Aleph0</b> Spécialiste du diagnostic RGAA et de l'accompagnement stratégique. <a href="http://aleph0.fr">aleph0.fr</a> • <a href="mailto:info@aleph0.fr">info@aleph0.fr</a> • 05 19 93 01 02		<b>Gabbro SAS</b> Audit technique approfondi et mise aux normes logicielles complexes. <a href="http://gabbro-sas.fr">gabbro-sas.fr</a> • <a href="mailto:contact@gabbro-sas.fr">contact@gabbro-sas.fr</a> • 04 82 53 20 32
	<b>Info Logistica</b> Ingénierie de conformité pour les plateformes de services. <a href="http://info-logistica.fr">info-logistica.fr</a> • <a href="mailto:info@info-logistica.fr">info@info-logistica.fr</a> • 01 85 09 91 81		<b>IB Info Tech</b> Développement d'interfaces nativement conformes RGAA. <a href="http://ibinfo-tech.fr">ibinfo-tech.fr</a> • <a href="mailto:contact@ibinfo-tech.fr">contact@ibinfo-tech.fr</a>
	<b>Nestor Soft</b> Solutions logicielles pour le suivi du schéma pluriannuel. <a href="http://nestor-soft.fr">nestor-soft.fr</a> • <a href="mailto:info@nestor-soft.fr">info@nestor-soft.fr</a> • 05 35 54 30 22		<b>Léo Web</b> Refonte de sites web pour une accessibilité optimale. <a href="http://leo-web.fr">leo-web.fr</a> • <a href="mailto:contact@leo-web.fr">contact@leo-web.fr</a> • 01 85 09 91 82
	<b>WT Advance</b> Consulting stratégique et pilotage de la conformité. <a href="http://wt-advance.fr">wt-advance.fr</a> • <a href="mailto:contact@wt-advance.fr">contact@wt-advance.fr</a>		<b>Will Digital</b> Marketing digital inclusif et mise aux normes des contenus. <a href="http://will-digital.com">will-digital.com</a> • <a href="mailto:contact@will-digital.com">contact@will-digital.com</a>
	<b>RS Consult</b> Management de projet SI et assurance qualité accessible. <a href="http://rs-consult.fr">rs-consult.fr</a> • <a href="mailto:info@rs-consult.fr">info@rs-consult.fr</a>		<b>Goodbirds</b> Design graphique inclusif et documents (PDF) accessibles. <a href="http://goodbirds.fr">goodbirds.fr</a> • <a href="mailto:info@goodbirds.fr">info@goodbirds.fr</a> • 01 85 09 91 82

# Informations Officielles et Contact

Ce document présente les informations officielles relatives à l'obligation d'accessibilité numérique au titre de la Loi pour une République Numérique et de la Directive européenne (UE) 2019/882 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services.

**Contact pour toutes questions relatives à la conformité RGAA :**

[info@accessibilite-numerique-france.fr](mailto:info@accessibilite-numerique-france.fr)

**Accessibilité Numérique France**

Votre partenaire pour l'inclusion numérique

© 2026 Tous droits réservés

**Agir Maintenant**

Ne tardez pas à engager votre démarche de mise en conformité. Les contrôles ont commencé et les sanctions sont effectives dès maintenant.